

GARANTIE À VIE OFFERTE PAR LE MARCHÉ DU STORE

Couverture de la garantie

Le Marché du Store est fier des produits qu'il fabrique et souhaite offrir à ses clients la meilleure qualité et le meilleur service.

Nos clients disposent de trente (30) jours à compter de la date de récupération ou de réception de leurs couvre-fenêtres sur mesure pour signaler à Le Marché du Store s'il manque des éléments de leur commande (lattes, stores, supports, etc.) ou si leur couvre-fenêtre présente un défaut de tissu ou de matériau. Suite à ce délai, la commande sera considérée comme livrée complètement et être à la satisfaction du client.

Après cette période initiale de trente (30) jours, Le Marché du Store est fier d'offrir une garantie sur tous les produits faits sur mesure selon les modalités suivantes :

- Tous nos produits sur mesure sont garantis à vie en ce qui concerne leurs mécanismes de fonctionnement (fermetures de corde, échelles et mécanismes d'inclinaison) et en ce qui concerne leurs composantes (supports, tiges, capuchons, etc.). Cette garantie exclut expressément les tissus et les matériaux.
- Tous les moteurs et produits motorisés du programme de motorisation Le Marché du Store sont garantis cinq ans à compter de la date d'achat. Cependant, les accessoires motorisés et les batteries sont spécifiquement exclus de cette garantie, ainsi que les dommages dus à la reprogrammation des moteurs par le client.

Exclusions de la garantie

Cette garantie ne couvre pas les produits dont la non-conformité est due à un accident, une modification, une mauvaise utilisation, un abus, une installation inadéquate, un non-respect des instructions, une mauvaise manipulation, une mauvaise installation, une mauvaise utilisation ou un mauvais nettoyage. Sont exclus également les dommages causés par les animaux et les insectes, l'usure normale (problèmes esthétiques courants liés à une utilisation prolongée) et l'effilochage, la décoloration, les changements naturels de couleur et la décoloration des matériaux dus à l'exposition aux éléments (y compris, mais sans s'y limiter, l'exposition prolongée à la lumière du soleil ou les dommages causés par l'air salin). En ce qui concerne le mécanisme de fonctionnement, la perte de plis n'est pas couverte si le produit n'a pas été soumis à un cycle d'utilisation normal (le store n'a pas été maintenu en position relevée pendant une période de temps).

Veillez noter que les stores en bois et les stores en bois tissé sont fabriqués à partir de matériaux naturels. Ainsi, ces produits présentent des caractéristiques qui leur sont propres, dont les suivantes: variations de couleur, de grain et de texture, marques naturelles (nœuds, dépôts minéraux, etc.), petites courbures, gondolement ou déformations des lames, des roseaux ou d'autres matériaux naturels. De plus, un gondolement excessif des stores en bois ou des stores en bois tissé est exclu de la garantie s'ils sont installés dans une pièce avec un niveau d'humidité élevé.

Processus de la garantie

Pour remédier à un problème de garantie, les clients doivent rapporter le(s) store(s) défectueux accompagné(s) de la facture et du reçu de caisse original à la succursale la plus proche. Veuillez noter que nous pouvons refuser de reprendre un store qui n'a pas été entretenu ou nettoyé correctement.

Si nous déterminons que le problème est couvert par cette garantie, nous réparerons ou remplacerons, à notre seule discrétion, le produit non conforme. Veuillez noter que la coloration peut varier d'un lot à l'autre pour certains styles, et que certains styles et couleurs sont discontinués périodiquement. Pour les articles discontinués, nous nous réservons le droit de remplacer le produit garanti par la couleur ou le style le plus proche de valeur équivalente ou supérieure. Pour les produits courants, nous ferons tous les efforts raisonnables pour faire correspondre le style et la couleur actuels.

Limites de la garantie et vos droits en vertu de la législation applicable

La présente garantie est exclusive et non transférable (sauf pour certaines exceptions). Toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, ou autre, est expressément rejetée par Le Marché du Store. Veuillez noter que Le Marché du Store ne peut être tenu responsable, en vertu de cette garantie, de couvrir les coûts indirects ou accessoires (y compris les coûts de transport, d'expédition et d'installation) ou les dommages indirects ou exemplaires. Aucun employé chez Le Marché du Store n'a le pouvoir d'améliorer ou de modifier cette garantie.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez avoir d'autres droits, qui varient d'un état à l'autre ou d'une province à l'autre.

**LA GARANTIE CI-DESSUS EST EN VIGUEUR EN DATE DU 1^{ER} FÉVRIER 2025
ET REMPLACE TOUTE VERSION ANTÉRIEURE.**